



## LES REGLES DU CONCOURS

### LE TRAITEMENT DES PHOTOGRAPHIES ENVOYÉES

1. Les photos devront être faites et postées entre le lendemain de la réunion du mois en cours et au plus tard le dimanche soir minuit, précédant la réunion du mois suivant, sur la boîte mail du Club P2C : [p2c.carqueiranne@yahoo.fr](mailto:p2c.carqueiranne@yahoo.fr)

*Par exemple pour le 1<sup>er</sup> concours dont le thème est "VOITURES" du mois de Mai : vous avez entre le vendredi 07 mai et le dimanche 30 mai au soir pour envoyer votre participation, la réunion de juin étant fixée au jeudi 3 juin.*

2. Il y a **2 sessions** à notre concours, une session « **Couleur** » et une sessions « **Noir & Blanc** ». (nous vous rappelons que dès qu'une photographie en couleur sélective par exemple, sera considérée comme étant de la couleur. Par contre le sépia est considéré comme étant du N&B).
3. Ce concours est ouvert **exclusivement** aux membres de P2C.
4. 1 seule photo par session et par membre est admise.
5. Vos photos devront être au format 800 x 600 ou 800 x 800 si vous faites du format carré. (pas de limite de poids puisqu'il sera réduit automatiquement lorsque vous redimensionnez votre photo). Ne sauvegardez pas vos photos en « compression pour le web », sinon elles seront de mauvaise qualité.
6. La photo que vous mettez en concours devra impérativement avoir été prise dans les dates autorisées entre les 2 réunions du Club (cf 1<sup>er</sup> alinéa). Vous n'avez pas le droit de puiser dans vos stocks ! Une vérification des "exifs" de votre appareil photo numérique sera faite. Pour ceux qui travaillent en argentique et scanneront ensuite leur photographie... nous vous faisons confiance !
7. La retouche photo est autorisée.
8. Les photos ne doivent comporter **ni cadre, ni signature** (le concours étant anonyme).
9. La photo ne devra pas avoir participé à un autre concours de P2C, et de devra pas avoir été publiée sur vos sites ou galeries privées avant que le vote du mois n'ait eu lieu.
10. La photo ne pourra pas être remplacée, modifiée ou éditée pendant toute la durée du concours.
11. Le participant s'engage à être l'auteur de la photo soumise et certifie que celle-ci n'est pas une reproduction.
12. L'équipe de P2C se réserve le droit de refuser un participant et/ou une photo si le sujet est démontré "hors sujet" ou déplacé.



## LES REGLES DU CONCOURS

13. Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de parents si cette dernière est mineure.

### ÉLECTION DU GAGNANT

14. Nathalie téléchargera les photos sur notre site Internet dans l'espace "**CONCOURS**" dédié, pour chaque concours, au fur et à mesure que vous nous les transmettez. La sélection sera ainsi visible par tout le monde. Les photos en concours seront également projetées lors de la réunion du mois clôturant le concours. Un mail vous sera envoyé lorsque toutes les photos en concours seront en ligne, ne votez pas avant !
15. **Chaque participant votera pour 3 photographies pour chacune des sessions (couleur et N&B)**: l'attribution des points se fera de la façon suivante :
  - **3** points pour la 1<sup>ère</sup> photo,
  - **2** points pour la 2<sup>ème</sup> photo,
  - **1** point pour la 3<sup>ème</sup> photo.
16. Il est interdit de voter pour sa propre photo.
17. Le gagnant du concours de chaque mois aura sa photographie à l'honneur sur la page d'accueil de notre site Internet, et se verra attribuer un « **Award de P2C** », jusqu'au vainqueur du mois suivant.
18. Le thème du concours du mois d'après sera décidé par le vainqueur du mois en cours.
19. Toute participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement.